

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FASSETT  
MRC DE PAPINEAU**

**CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET  
DE RÈGLEMENT 2023-17 VISANT LA CONCORDANCE DU PLAN  
D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 septembre 2023, le conseil a adopté, par la résolution 2023-09-172 donnant l'avis de motion concernant le dépôt du projet de règlement numéro 2023-17 modifiant le règlement 2008-08 édictant le plan d'urbanisme.
2. Lors d'une séance tenue le 13 septembre 2023, le conseil a adopté, par la résolution 2023-09-173 le projet de règlement 2023-17 modifiant le règlement 2008-08 édictant le plan d'urbanisme
3. Que la municipalité de Fassett tiendra une consultation publique le 11 octobre prochain à 19 :00.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 19 rue Gendron à Fassett, selon les heures d'ouvertures du bureau municipal, soit du lundi au jeudi, de 10 :00 à 12 : 00 et de 13 :30 à 15 :30.
5. Que ce projet de règlement n'est pas assujetti à l'approbation référendaire;

**Donné à Fassett ce 18 ieme jour du mois de septembre 2023.**



---

Chantal Laroche  
Directrice-générale/Greffière-trésorière